

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 19 décembre 2012 à 21 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**1. PRÉSENCES**

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller  
Madame Chantal Proulx, conseillère,  
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller  
Madame Manon Blanchette, conseillère  
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller  
Monsieur Guildo Castoguy, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**2. Mot de bienvenue**

**3. Moment de recueillement**

**4. Lecture de l'ordre du jour**

**5. Adoption des comptes à payer au 19 décembre 2012**

12-12-234

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci

Chèques numéros # 17838 à 17895	38 606.37\$
Prélèvement no 1006 à 1044	15 264.35\$
Rémunération élus	3 777.39\$
Rémunération employés	17 770.99\$
Rémunération pompiers	4 005.51\$
<b>Total</b>	<b>79 424.61\$</b>

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

**A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. Calendrier des séances 2013**

12-12-235

Considérant que selon l'article 148 du code municipal du Québec, il est dit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence il est proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier des séances ordinaires ci-dessous, et ce, pour l'année 2013, soit adopté tel que rédigé;

Lundi	14	Janvier 2013
Lundi	4	Février 2013
Lundi	4	Mars 2013
Mardi	2	Avril 2013
Lundi	6	Mai 2013
Lundi	3	Juin 2013
Mardi	2	Juillet 2013
Lundi	5	Août 2013

Mardi	3	Septembre 2013
Mercredi	2	Octobre 2013
Lundi	11	Novembre 2013
Lundi	2	Décembre 2013

Cette résolution annule la résolution #12-11-199

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

12-12-236

## 2. Reddition de compte/Subvention pour l'amélioration du réseau routier

**Attendu que** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant de 46 909.51\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**Attendu que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Il est proposé par** Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter les documents nécessaires à l'obtention du versement de la subvention accordée du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM) en date de juillet 2012.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

12-12-237

## 3. Regroupement incendie SSISOM

Il est proposé par Manon Blanchette et résolu à la majorité des conseillers de :

- Débuter les démarches pour la dissolution de la SSISOM dans sa forme actuelle .
- Mandater une firme afin de calculer la répartition des actifs et des passifs.
- Aviser les trois autres municipalités faisant partie du regroupement de nos intentions.
- Aviser la MRC pour la révision du schéma de couverture de risque en incendie.
- Poursuivre l'administration de la SSISOM pour son bon fonctionnement et pour la sécurité des gens jusqu'à ce que le dossier soit terminé.

Monsieur Sylvain Deschênes enregistre sa dissidence. Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : 4 conseillers

Contre : 2 conseillers

Adopté majoritairement suite au vote.

\_\_\_\_\_  
Signature du maire en vertu de l'article 142

12-12-238

## 4. VTT

Il est proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Club VTT de la Mitis de nos intentions de modifier le règlement sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux. Un comité de travail sur les VTT se penchera en 2013 sur la recherche de solution afin d'éviter leur passage sur les chemins municipaux. Un représentant du Club VTT Mitis est invité à faire partie de ce comité en s'inscrivant à la Municipalité.

Adopté

---

Signature du maire en vertu de l'article 142

- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles** (seulement si tous les élus sont présents)
- 8. Levée de la séance**

Il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 21h50.

12-12-239

---

**Georges Deschênes**  
**Maire**

---

**Martin Normand**  
**Directeur général**